

# Règlement intérieur stages de découverte sportive



## Informations pratiques

---

### **Horaires**

Stage de 10h à 16h

---

### **Lieux**

Les adresses précises des équipements sportifs sont indiquées sur la page dédiée les équipements sportifs

---

### **Affaires à apporter**

Amener un pique-nique pour le midi et de l'eau pour la journée.

#### Activités en intérieures :

Prévoir des chaussures **réservées uniquement à la salle.**

#### Activités en extérieurs :

Prendre vêtements adaptés à la température. (Casquette et crème solaire par temps chauds / k-way s'il pleut / vêtements chauds par temps froids). Certaines activités peuvent nécessiter du matériel de votre part (VTT, Roller...). Ces informations sont indiquées en astérisque lorsque cela est le cas.

#### Activités nautiques :

Prévoir des affaires de rechange et une paire de chaussures fermée.

**⚠ Test d'aisance aquatique obligatoire**

---

## **Annulation**

[DEL 2022/132](#)

Le conseil communautaire s'est regroupé le 07 juin 2022 pour voter les tarifs des activités terrestres et modifications des modalités d'inscription. Afin d'éviter les inscriptions abusives donnant lieu à des annulations de dernière minute, privant de fait d'autres familles d'accès, il est proposé au conseil de modifier le règlement d'inscriptions aux stages vacances en y adjoignant les mentions suivantes :

***« Toute inscription à un stage de découverte sportive ou à un séjour d'été est définitive, sauf cas exceptionnel laissé à la libre appréciation de la collectivité.  
Pour toute annulation, un justificatif d'absence devra être fourni avant la fin de la période de vacances en cours pour éviter la facturation.  
A défaut le stage sera facturé. »***